



AUTORISATIONS PARENTALES & RENSEIGNEMENTS

concernant le mineur inscrit aux activités de la MJC /MPT de La Terrasse en 2022/2023

Je soussigné(e)..... ☎ :

Responsable de l'enfant né (e) le :

qui pratique au sein de la MJC l'activité* suivante :

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

l'autorise à quitter seul(e) le cours ne l'autorise pas à quitter seul(e) le cours

autorise mon enfant à être raccompagné par

N.B. : Toute absence doit être signalée à l'animateur de l'activité. La MJC/MPT de La Terrasse ne peut être tenue responsable en cas d'absence non justifiée de l'enfant à l'activité.

o Dans le cadre de l'insertion de photos dans des publications de l'association ou sollicitées par celle-ci ou la mise en ligne sur le site de la MJC ou de la Mairie.

autorise à utiliser l'image de mon enfant sans limitation de durée ni autres formalités préalables

n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant

o En cas d'accident n° de tel de la personne à contacter : ☎ :

autorise les responsables de(s) activité(s) auxquelles participe mon enfant à le faire soigner et à faire pratiquer toute intervention d'urgence selon les prescriptions du médecin consulté et m'engage, s'il y a lieu, à rembourser les frais médicaux.

médecin traitant de l'enfant: ☎ :

n'autorise pas la MJC/MPT de La Terrasse à prendre les dispositions nécessaires.

Renseignements médicaux concernant l'enfant :

- Suit-il un traitement médical, oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants si besoin

- A-t-il des allergies ? Asthme oui* non Alimentaires oui* non

Médicamenteuses oui* non Autres oui* non

*dans ce cas conduite à tenir :

- A-t-il des difficultés de santé ? Dans ce cas préciser les précautions à prendre

.....

A..... Le Signature

N.B : Pour le bon déroulement des séances, nous demandons aux parents de bien vouloir accompagner leur(s) enfant(s) à l'entrée de la salle en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

* **Pour la gymnastique et l'escrime**, nous remercions les parents de fournir à l'enfant une paire de chaussures de sport propres et non glissantes pour l'intérieur.